

## RAPPORT DE SUIVI

### PROJET VISANT LE RENFORCEMENT DES RÉSEAUX DE TRANSMISSION DE L'ESTRIE ET DE LA MONTÉRÉGIE

1 Le projet de renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et de la Montérégie a été  
2 approuvé le 30 janvier 2020, par la décision D-2020-011 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans  
3 celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt  
4 de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

5 Conformément à la décision D-2023-116, comme les travaux du projet ne sont pas complétés,  
6 mais que les coûts projetés dépassent de 15 % le budget initial, Énergir présente un suivi complet  
7 des coûts, incluant des explications pour les écarts. Conformément à la même décision, Énergir  
8 ne présente pas d'impact tarifaire dans le présent suivi. L'impact tarifaire sera présenté l'année  
9 où Énergir demandera à la Régie de mettre fin au suivi du projet.

#### 1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

10 Pour les postes de Saint-Basile-le-Grand, la mise en service du poste de livraison a été faite en  
11 novembre 2022 alors que celle du poste d'embranchement a été effectuée en février 2023.  
12 Depuis novembre 2023, les travaux sont complétés à 100 % ainsi que la remise à l'état du terrain.

13 Pour ce qui est du poste de Shefford, les travaux de remise en état du terrain ont été réalisés à  
14 l'été 2023 et ceux liés à la pose de clôtures en novembre 2023. Les travaux sont maintenant  
15 finalisés.

#### 2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

16 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement  
17 ainsi que les coûts réels et projetés en date du 30 septembre 2023.

**Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.**

- 1 Suite à l'avancement de la réalisation des différentes composantes du projet, la projection finale  
2 est de 34,6 M\$ au 30 septembre 2023. Les principaux écarts de coûts sont expliqués ci-dessous.
- 3 Comme expliqué dans la correspondance transmise à la Régie le 24 février 2022 (voir annexe 1),  
4 le contexte de réalisation des travaux en période de pandémie a provoqué, entre autres, une  
5 augmentation des coûts d'entrepreneur due à la rareté de la main-d'œuvre et aux difficultés  
6 d'approvisionnement des matériaux de construction. Les difficultés d'approvisionnement ainsi

1 que l'inflation ont, par la même occasion, entraîné une hausse des coûts des équipements ainsi  
2 que des délais dans l'exécution des travaux. Ces difficultés ont nécessité l'ajustement des coûts  
3 à la hausse pour un montant de ██████ concernant le poste de Saint-Basile-le-Grand, ██████  
4 pour le poste de Shefford et de ██████ pour les postes de Saint-Alexandre et de Sainte-Brigide-  
5 d'Iberville combinés.

6 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet visant le renforcement des**  
7 **réseaux de transmission de l'Estrie et de la Montérégie.**



**Vincent Locas, avocat**

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques et réglementaires

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR COURRIEL**

Le 24 février 2022

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Suivi de la décision D-2020-011 – Dépassement de coûts  
Projet visant le renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et de  
la Montérégie  
Notre dossier : 312-00863  
Dossier Régie : R-4108-2019**

---

Chère consœur,

Le 30 janvier 2020, par sa décision D-2020-011, la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») approuvait le projet visant le renforcement des réseaux de transmission d'Énergir situés en Estrie et en Montérégie (ci-après le « **Projet** ») pour lequel une demande d'autorisation avait été déposée par cette dernière le 9 octobre 2019.

Dans sa décision, la Régie demandait « [...] à Énergir de l'informer, dans les meilleurs délais, dans l'éventualité d'une hausse des coûts totaux du Projet égale ou supérieure à 15 % »<sup>1</sup>.

Énergir a effectué un suivi des coûts du Projet en continu. En date du 31 janvier 2022, les coûts totaux projetés du Projet sont évalués à 31,7 M\$ par rapport à une projection initiale de 24,4 M\$, soit une augmentation d'environ 7,3 M\$ équivalent à une hausse d'approximativement 30,2 %. Toutefois, Énergir tient à préciser que ce pourcentage inclut la hausse de 14,6 % des coûts au 30 septembre 2021 déjà annoncée et expliquée dans le cadre du Rapport annuel 2021<sup>2</sup>.

Aux explications déjà fournies, il faut ajouter que le contexte de réalisation des travaux en période de pandémie a provoqué une augmentation des coûts d'entrepreneur due à la

---

<sup>1</sup> D-2020-011, paragr. 40.

<sup>2</sup> R-4175-2021, B-0131, Énergir-32, Document 1.

rareté de la main-d'œuvre et aux difficultés d'approvisionnement des matériaux de construction. Ces mêmes difficultés d'approvisionnement ont également entraîné une hausse des coûts des équipements.

Cela dit, il est important de noter que les travaux sont toujours prévus être complétés en novembre 2022. Ainsi, et sauf indication contraire de la Régie, dans les circonstances décrites précédemment, Énergir propose d'effectuer un suivi détaillé des coûts du Projet dans le cadre du Rapport annuel 2022. Une explication détaillée quant au dépassement des coûts sera alors fournie, permettant ainsi à la Régie d'en prendre acte.

Espérant le tout confirme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Vincent Locas*

Vincent Locas  
VL/mb